

— Lettre de M<sup>e</sup> Marie-Claude Caron, de Lapointe Rosenstein, avocats, à M. Yves Rochon, du ministère de l'Environnement, concernant l'ajout de titulaires au certificat d'autorisation, 10 octobre 2001, 2 p. ;

— Lettre de Mme Sylvie Drouin, de Lapointe Rosenstein, avocats, à M. Gilles Lefebvre, du ministère de l'Environnement, concernant des précisions apportées à la lettre du 10 octobre relative à l'ajout de titulaires au certificat d'autorisation, 3 mai 2002, 1 p.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
JEAN ST-GELAIS

38471

Gouvernement du Québec

### **Décret 629-2002, 29 mai 2002**

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation québécoise à la réunion provinciale-territoriale et à la réunion fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables des Services sociaux qui se tiendront à Toronto (Ontario) les 30 et 31 mai 2002

ATTENDU QUE l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30) prescrit que toute délégation officielle du Québec à une réunion ministérielle fédérale-provinciale-territoriale ou provinciale-territoriale est constituée et mandatée par le gouvernement ;

ATTENDU QU'une réunion provinciale-territoriale et une réunion fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables des Services sociaux se tiendront à Toronto (Ontario), les 30 et 31 mai 2002 ;

ATTENDU QU'il est opportun que le Québec y soit représenté ;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre d'État à la Solidarité sociale, à la Famille et à l'Enfance, ministre de la Solidarité sociale, ministre de la Famille et de l'Enfance, ministre responsable de la Condition féminine et ministre responsable des Aînés, du ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux et ministre de la Santé et des Services Sociaux, du ministre délégué à la Santé, aux Services sociaux, à la Protection de la jeunesse et à la Prévention et du ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes :

QU'une délégation représente le Québec à la réunion fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables des Services sociaux qui se tiendront à Toronto (Ontario) les 30 et 31 mai 2002 ;

QUE celle-ci soit dirigée par monsieur Pierre Roy, sous-ministre au ministère de la Famille et de l'Enfance et, en outre, qu'elle soit composée de :

— Madame Sylvie Charbonneau, directrice de cabinet adjointe, cabinet de la ministre de la Famille et de l'Enfance ;

— Madame Michèle Turgeon, responsable des relations intergouvernementales et internationales, ministère de la Famille et de l'Enfance ;

— Monsieur Jean-Maurice Paradis, directeur des relations intergouvernementales et autochtones, ministère de la Santé et des Services sociaux ;

— Monsieur Michel Monette, directeur des affaires canadiennes et internationales, ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale ;

— Madame Geneviève Ménard, conseillère Secrétaire aux Affaires intergouvernementales canadiennes.

QUE le mandat de cette délégation soit d'exposer la position du Québec, conformément à la décision du Conseil des ministres.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
JEAN ST-GELAIS

38472

Gouvernement du Québec

### **Décret 630-2002, 29 mai 2002**

CONCERNANT la nomination du vice-président du Comité conjoint de chasse, de pêche et de piégeage

ATTENDU QUE le Comité conjoint de chasse, de pêche et de piégeage a été institué conformément à l'article 54 de la Loi sur les droits de chasse et de pêche dans les territoires de la Baie James et du Nouveau-Québec (L. R.Q., c. D-13.1) ;

ATTENDU QU'en vertu des paragraphes *d* et *e* de l'article 60 de cette loi, il incombe au gouvernement du Québec de nommer le vice-président du comité conjoint pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2002 au 31 mars 2003 ;